



Maitre d'Ouvrage : Maire de la Commune de Yaoundé 1^{er}

Autorité Contractante : Maire de la Commune de Yaoundé 1^{er}

Commission de Passation des Marchés Publics : Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 1^{er}

ADDITIF N° 01 DU 31/07/2024

RELATIF AU DOSSIER DE COTATION

N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2024 DU 04/07/2024 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

N. 02

AU LIEU DE LIRE		LIRE PLUTOT
6. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances et dont le montant est fixé à 740 000 (sept cent quarante mille) FCFA. La durée de validité est de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré au lendemain de la publication des résultats pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, et dès réception de la fourniture pour le soumissionnaire adjudicataire.	6. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
8. REMISE DES OFFRES	Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (6) copies marquées comme tels et comprenant le bordereau Descriptif et Quantitatif chiffré, devront parvenir au Bureau des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1 ^{er} , sis à ETOUDI au nouveau centre administratif, BP 4472 Yaoundé au plus tard le 05/08/2024 à 09 heures 00, et devront porter la mention :	8. REMISE DES OFFRES
	DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1 ^{er} /CIPM/2024 DU 04/07/2024 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1 ^{er} , EN PROCEDURE D'URGENCE « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » Toute offre déposée au-delà de cette date et heure sera purement et simplement rejetée.	DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1 ^{er} /CIPM/2024 DU 04/07/2024 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1 ^{er} , EN PROCEDURE D'URGENCE « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » Toute offre déposée au-delà de cette date et heure sera purement et simplement rejetée.
11. OUVERTURE DES OFFRES	Les offres seront dépouillées le 05/08/2024 à 09 heures dans la salle des délibérations de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1 ^{er} en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier de la soumission dont ils ont la charge. Les offres devront, sous peine de rejet, être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.	11. OUVERTURE DES OFFRES
12.1. Critères éliminatoires :	a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis b) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après expiration du délai de 48 (quarante-huit) heures après l'ouverture des plis c) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;	12.1. Critères éliminatoires : a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis b) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après expiration du délai de 48 (quarante-huit) heures après l'ouverture des plis c) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;

<p>d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;</p> <p>a) La lettre de soumission timbrée (un timbre communal et fiscal) datée et signée ;</p> <p>b) Mauvaise présentation de la soumission (dossier non relié et/ou pièces non séparées par des intercalaires).</p> <p>c) Non-Respect du délai de livraison</p> <p>d) Absence de la capacité financière de 20 000 000 FCFA</p>	<p>d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;</p> <p>e) La lettre de soumission timbrée (un timbre communal et fiscal) datée et signée ;</p> <p>f) Mauvaise présentation de la soumission (dossier non relié et/ou pièces non séparées par des intercalaires).</p> <p>g) Non-Respect du délai de livraison</p> <p>h) Absence de la capacité financière de 20 000 000 FCFA</p>
<p>12.1. Eliminatory Criteria:</p> <p>a) Absence of the bid bond,</p> <p>b) Absence or non-compliance of at least one of the documents of the administrative beyond the 48 hours margin after the opening of the bids.</p> <p>c) A different bid bond or a bid bond non-conform to the sample provided and prescribed in this quotation request.</p> <p>d) Omission of a quantified unit price in the BPU and the DQE;</p> <p>a) stamped and signed letter of submission (two municipal stamps);</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Wrong presentation of the application file (unbound application file and/or absences of appropriate separation sheets) b) Non compliance with the execution dealine c) Non compliance technical capacity d) Absence financial capacity of 20 000 000 FCFA 	<p>12.1. Eliminatory Criteria:</p> <p>a) Absence of the bid bond;</p> <p>b) Absence or non-compliance of at least one of the documents of the administrative beyond the 48 hours margin after the opening of the bids.</p> <p>c) A different bid bond or a bid bond non-conform to the sample provided and prescribed in this quotation request.</p> <p>d) Omission of a quantified unit price in the BPU and the DQE;</p> <p>e) stamped and signed letter of submission (two municipal stamps);</p> <p>f) Wrong presentation of the application file (unbound application file and/or absences of appropriate separation sheets)</p> <p>g) Non compliance with the execution dealine</p> <p>h) Absence financial capacity of 20 000 000 FCFA</p>

Yaoundé, le 01/06/2014

Ampliations :

- MINTP
- MINMAP
- AFFICHAGE



Le Maire

Youna Jean Marie